

## **NOTE DE POSITION/ SUPPRESSION DES EXONERATIONS DE CHARGES POUR LES ARMATEURS : VERS UNE PERTE D'ATTRACTIVITE DES MARINS FRANÇAIS**

**Mai 2025**

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 acte la suppression d'une partie des exonérations de charges patronales applicables aux armateurs français, dites « non ENIM », notamment les cotisations familiales et d'assurance-chômage. Ces exonérations, instaurées en 2016 dans le cadre de la loi pour l'économie bleue, visaient à renforcer l'attractivité du pavillon français face à la concurrence internationale.

Cette décision intervient dans un contexte de tension accrue sur le marché mondial du transport maritime et remet en cause une politique publique ayant démontré son efficacité. Entre 2017 et 2023, le nombre de navires enregistrés au Registre international français (RIF) avait progressé de +34%, soutenu par des mesures incitatives cohérentes, dont les exonérations de charges faisaient partie intégrante.

Pour évaluer l'impact de la suppression de l'exonération de charges patronales sur l'emploi de marins français, Armateurs de France a mandaté le cabinet Asterès. Le cabinet a bénéficié d'une totale indépendance dans la conduite de cette étude et ses travaux ont été réalisés à partir d'entretiens conduits par le cabinet auprès d'un échantillon d'adhérents d'Armateurs de France.

Il ressort de cette étude, 4 effets directs et indirects de cette mesure.

### **1/ DES CONSEQUENCES SOCIALES IMMEDIATES : 292 EMPLOIS FRANÇAIS MENACES**

L'étude d'impact prévoit une **perte nette de 292 emplois français** à moyen terme, dont :

- **211 postes supprimés**, du fait d'arbitrages économiques défavorables à l'emploi national.
- **81 emplois non créés**, liés à des projets d'extension de flotte qui se feraient sous d'autres pavillons ou en recourant à des marins non français.

Les suppressions d'emplois frapperaient d'abord **les jeunes officiers, soit les diplômés récents de l'École nationale supérieure maritime**. Cette dynamique de fragilisation du vivier de compétences compromettrait, à terme, la capacité de renouvellement du commandement français en mer.

## 2/ UN EFFET D'ÉVICTION MARQUE

L'intérêt financier de la mesure apparaît largement contestable. Le cabinet Asterès estime un **effet d'éviction de 5,6 millions d'euros en raison de recettes fiscales et sociales non perçues à la suite des pertes d'emplois induites** et de la **hausse des prix des prestations rendues à l'État** (ex. missions de surveillance ou de sauvetage en mer).

Ils ne prennent pas en compte :

- le **coût transitoire des potentielles allocations chômage** pour les marins ayant perdu leur emploi (coût annuel pour un second officier : 30 000€, cout annuel pour un chef officier 36 000€),
- la **réduction des marges** des entreprises concernées,
- la **diminution de certaines activités** à long terme.

## 3/ UN CHOC ECONOMIQUE AUX EFFETS DIRECTS MASSIFS

Selon l'étude économique conduite par le cabinet Asterès, **l'impact financier de la suppression des exonérations est significatif** :

- **Le surcoût pour un navire peut atteindre jusqu'à 13 000 € par mois** lorsqu'il emploie 15 marins français (contre 2000 € par mois lorsqu'il n'emploie qu'1 marin français).
- L'augmentation des coûts d'exploitation oscille entre 0,5 % et 4 %, en fonction des secteurs et du profil des équipages. **Plus il y aura de marins français dans l'équipage, plus les coûts d'exploitation augmenteront.**

## 4/ DES RISQUES SYSTEMIQUES SUR DES FILIERES D'AVENIR

La suppression des exonérations menace également des secteurs stratégiques, en particulier :

- **Le vélisque**, secteur innovant en matière de décarbonation du transport, dont le modèle économique encore fragile pourrait ne pas survivre à ce choc.
- **Les missions de service public en mer**, qui pourraient voir leur qualité dégradée faute de compensation tarifaire suffisante.

**Face à l'ampleur des conséquences économiques, sociales et stratégiques de cette mesure, il apparaît indispensable de revenir sur la suppression des exonérations de charges patronales pour l'ensemble des armateurs.**

L'objectif est double :

- **Préserver l'emploi maritime français**, en particulier pour les jeunes officiers formés dans nos établissements publics.
- **Maintenir la compétitivité du pavillon français**, indispensable au rayonnement et à la souveraineté maritime de la France.